

# CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 février 2023

à 19h30 à la salle Dulcie September

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 12 janvier 2023.

Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°001 au n°016.

Conventions signées par le maire du n°001 au n°014.

### FINANCES

- Versement d'un acompte sur la contribution 2023 au SICPAN
- Versement d'un acompte sur la participation au SIVOS au titre de l'année 2023
- Tarifs des droits de place, de la redevance animation et publicité et de la redevance déchets sur le marché communal d'approvisionnement à compter du 15 février 2023

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 32m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle communale cadastrée AE 681 sis allée Jeanne d'Arc
- Cession d'une emprise d'environ 32m<sup>2</sup>, issue la division de la parcelle communale AE 681, sis allée Jeanne d'Arc
- Cession à Trois Moulin Habitat d'une emprise communale d'une contenance de 557m<sup>2</sup> dans le cadre d'une régularisation foncière
- Révision du Plan Local d'Urbanisme - définition des modalités de concertation
- Création et désignation des membres de la commission municipale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Eau potable - convention de subventionnement avec AQUI'BRIE pour les actions transverses menées par l'association

Question(s) diverse(s)

Question(s) orale(s)

Les séances du conseil municipal sont publiques

Le maire,  
Nolwenn LE BOUTER

